

Adoption en CFVU	10/10/2023
Date de mise en ligne (intranet, internet)	17/10/2023
Date de transmission au rectorat	17/10/2023



## RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**DOMAINE : Droit, économie, gestion**  
**LICENCE MENTION : Droit**

### Diplômes gérés par l'École de droit de la Sorbonne :

**Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année :**

- droit : L2W101, L2W202, L3W301
- droit : L2W1D1, L2W2D1, L3W3D3 – diplôme délocalisé au Caire à l'Institut de droit des affaires internationales (IDAI)
- droit : L2W1D2, L2W2D2, L3W3D2 – diplôme délocalisé à Bucarest
- droit : L2W1D3, L2W2D3, L3W3D3 – diplôme délocalisé USAL
- parcours « collège de droit de la Sorbonne » : L2W106, L2W206, L3W306 et U3W302, U3W303, U3W304 – diplôme d'université de niveau Licence 3
- parcours « magistère » : L3W303
- parcours « ESCP Europe » : L2W202, L3W304 (à partir de la 2<sup>ème</sup> année)

**Double licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année :**

- droit – économie : D2W1B1, D2W2B1, D3W3B1
- droit – géographie et aménagement : D2W1H1, D2W2H1, D3W3H1
- droit – gestion : D2W1F1, D2W2F1, D3W3F1
- droit – histoire : D2W1J1, D2W2J1, D3W3J1
- droit – histoire de l'art et archéologie : D2W1C1, D2W2C1, D3W3C1
- droit – philosophie : D2W1K1, D2W2K1, D3W3K1
- droit – science-politique : D2W1L1, D2W2L1, D3W3L1

**Parcours « droit français – droits étrangers » :**

- droits français et allemand : L2G103, L2G203, L3G303
- droits français et américain : L3G302
- droits français et anglais : L2G101, L2G201, L3G301
- droits français et espagnol : L2G105, L2G205, L3G305
- droits français et italien : L2G104, L2G204, L3G304

**Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année CPGE diplômante :**

- droit : X2W105, X2W205 – CPGE en partenariat avec le lycée Henri-IV
- droit : X2W103, X2W203 – CPGE en partenariat avec le lycée Louis-Le-Grand
- droit : X2W104, X2W204 – CPGE en partenariat avec le lycée Turgot

### Diplômes gérés par l'Institut d'études à distance de l'École de droit de la Sorbonne :

**Licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année :**

- droit : L2V101, L2V202, L3V301
- parcours « Togo » : L2V103, L2V203, L3V303

## Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année :

- **parcours « Lusail University » : L2V104, L2V204**

*Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L. 612-2 à L. 612-4 ;*

*Vu les dispositions des articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatives aux diplômes en partenariat international ;*

*Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;*

*Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, tel que modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;*

*Vu l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle tel que modifié par l'arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;*

*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.*

## I. GENERALITES

1. La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement, pour un total de 180 crédits européens ECTS.

Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des UE de ce semestre. Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. L'échelle des coefficients et des crédits est cohérente. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Cette dernière pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que préprofessionnels comme la soutenance d'un mémoire.

2. Conformément aux articles L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, chaque étudiant a la possibilité, en relation avec le directeur d'études, de choisir parmi les options proposées dans les maquettes de licence, sous réserve des places disponibles.
4. L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne considère que la licence en 3 ans constitue la référence. Il n'existe pas de dispositifs aménagés permettant de réaliser une licence en moins de trois ans.
5. Les trois années de licence comprennent un minimum de 1 500 HETD en présentiel.
6. La direction des études est notamment une interface de dialogue et d'accompagnement de l'étudiant au cours de sa licence. Elle correspond à un collectif d'enseignants qui sont en interrelation direct avec les étudiants et qui ont pour mission avec le support des équipes pédagogiques, d'identifier des étudiants en difficultés, ou aux besoins spécifiques, et de les diriger vers des dispositifs d'accompagnement pour renforcer la réussite en licence et accompagner l'orientation ou la réorientation de l'étudiant s'il le souhaite. Ils sont un interlocuteur privilégié pour les étudiants et les conseillent dans le déroulement de leur scolarité. Ils n'ont en revanche pas de pouvoir décisionnaire de poursuite d'études et ne peuvent pas prendre de décision qui relèverait des compétences du jury de licence. Si aucun membre de la direction d'études ne fait

partie du jury de licence, il est alors conseillé d'inviter un représentant de la direction d'études – à titre consultatif – aux délibérations afin de permettre la transmission aux membres du jury des informations utiles à la connaissance des parcours individuels des étudiants au cours de leurs études.

### **Parcours « magistère »**

La licence 3 parcours « magistère » de Droit des Activités Economiques est constituée de 2 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte 3 unités d'enseignement.

### **Parcours « droits français et allemand »**

La licence (L3) en droit parcours « droits français et allemand » et la première année de master (M1) en droit, mention « droits français et étrangers », spécialité droits français et allemand, font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université de Cologne, ainsi que de la licence en droit (mention « droits français et étranger », spécialité « droits français et allemand »), et de la maîtrise en droit (mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et allemand »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université de Cologne, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M1, par l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

### **Parcours « droits français et américain »**

La licence (L3) en droit parcours « droits français et américain » et la première année de master (M1) en droit, mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et américain », font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université De Cornell et de Columbia, ainsi que de la licence en droit (mention « droits français et étranger », spécialité « droits français et américain »), et de la maîtrise en droit (mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et américain »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université De Cornell et de Columbia, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M1, par l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

### **Parcours « droits français et anglais »**

La licence (L3) en droit parcours « droits français et anglais » et la première année de master (M1) en droit, mention « droits français et étranger », spécialité droits français et anglais, font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université Queen Mary, ainsi que de la licence en droit (mention droit français et étranger, spécialité droits français et anglais), et de la maîtrise en droit (mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et anglais »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université Queen Mary, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M1, par l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

### **Parcours « droits français et espagnol »**

La licence (L3) en droit parcours « droits français et espagnol » et la première année de master (M1) en droit, mention « droits français et étranger », spécialité « droits français et espagnol », font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université de la Complutense, ainsi que de la licence en droit (mention droit français et étranger, spécialité « droits français et espagnol »), et de la maîtrise en droit (mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et espagnol »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université De la Complutense, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M1, par l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

### **Parcours « droits français et italien »**

La licence (L3) en droit parcours « droits français et italien » fait partie de programmes intégrés comportant cinq années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université De Florence, ainsi que de la licence en droit (mention « droit français et étrangers », spécialité droits français et italien), et de la maîtrise en droit (mention « droits français et étrangers », spécialité « droits français et italien ») et du Master 2 parcours « juriste international ».

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université De Florence, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M1, par l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

### **Commun aux parcours de « droits français et étrangers »**

La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement, les semestres 5 et 6 étant passés à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne. Chaque semestre effectué à cette université comporte 2 unités d'enseignement, pour un total de 180 ECTS. Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des UE de ce semestre. Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. L'échelle des coefficients et des crédits sont cohérentes. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5. Compte tenu des spécificités des maîtrises intégrées, la délivrance du diplôme de licence est subordonnée à l'obtention de la maîtrise.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Cette dernière pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que préprofessionnels comme la soutenance d'un mémoire.

## **II. INSCRIPTIONS**

1. L'inscription administrative est annuelle (conformément aux dispositions de l'article D. 612-2 du code de l'éducation).  
Elle se fait en début d'année universitaire conformément à l'arrêté du président de l'université statuant chaque année sur les dates limites d'inscription administrative. L'inscription administrative est obligatoire et préalable à l'inscription pédagogique.
2. L'inscription administrative engage l'étudiant à suivre l'intégralité du cycle de formation (Licence, Master) proposé soit au sein du département d'enseignement de l'École de droit de la Sorbonne (département des Licences, département des masters de droit public, département des masters de droit privé, département des masters de droit international, européen et comparé), soit au sein de l'Institut d'études à distance (IED) de l'École de droit de la Sorbonne, auquel il s'est inscrit, sans qu'il puisse prétendre passer de l'un à l'autre au cours du cycle Licence ou de Master. Si toutefois un étudiant souhaitait intégrer un autre type de formation, il devra constituer un dossier sur ECandidat.
3. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modification au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés, ou bénéficiant d'un autre régime spécifique (engagement citoyen...), peut se prévaloir des dispositions prévues à ladite charte (voir site <http://www.univ-paris1.fr/>, rubrique « Vie étudiante »).

4. Inscription par transfert :
- Conformément à l'article D. 612-8 du code de l'éducation, un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement.
- Dans ce cas, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ est valable dans l'établissement d'accueil.
- Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil.
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement, les études qu'il a effectuées sont prises en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil, au vu de la scolarité déjà accomplie.
- Les modalités de prise en compte du parcours déjà réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.
- Les demandes de transfert en vue de l'entrée en L3 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de l'UFR ou de l'Institut.
- Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de l'UFR ou de l'Institut.
5. Inscription par validation d'acquis personnels (code de l'éducation, article L. 613-5), validation des acquis de l'expérience (code de l'éducation, article L. 613-4) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (code de l'éducation, article L. 613-3) :
- La validation d'enseignement se fait par U.E. entières ou par éléments constitutifs d'UE., sous la forme de dispenses, sans attribution d'une note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.
- La validation est prononcée par le jury de validation compétente de l'UFR ou de l'Institut désigné par le président de l'université.

### **Parcours « magistère »**

Les inscriptions en première année de magistère (L3) sont prononcées par le jury de sélection du magistère. Les inscriptions se font après une première sélection sur dossier. L'admission définitive est prononcée à l'issue d'une audition.

L'inscription administrative est annuelle. Conformément à la réglementation, les équivalences valent pour une année scolaire.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.

Inscription par transfert :

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont appréciées par le jury de sélection du Magistère.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle de licence est fixé selon les modalités suivantes : le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à un avis favorable du jury de sélection du magistère.

### **Commun aux parcours de « droits français et étrangers »**

Inscription par validation d'études supérieures accomplies à l'étranger (décret du 16 avril 2002) sont admis à s'inscrire dans la troisième année de licence de chaque programme intégré les étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études organisées par l'université

partenaire contractante, lesdits contrôles étant assurés sous la responsabilité de celle-ci et dans le respect des conventions interuniversitaires conclues à cet effet.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle de licence est fixé selon les modalités suivantes :

- pour les deux premières années d'études : à l'issue de la deuxième année, une prolongation d'études d'un an est acceptée avec l'accord exprès, et non automatique, du Doyen de la Faculté de Droit de l'Université partenaire ;
- pour la troisième année de licence (L3) et pour la première année de master (M1) : le redoublement est de droit.

### **III. PROGRESSION**

Un étudiant auquel ne manque qu'un semestre est autorisé à s'inscrire dans l'année suivante.

Dans ces conditions, un étudiant peut s'inscrire simultanément dans deux années d'études consécutives de la même formation. Toutefois, un étudiant ne peut s'inscrire en L3 s'il n'a pas validé les semestres 1 et 2 de L1.

Les étudiants qui n'ont validé qu'un semestre d'enseignement peuvent bénéficier de dispositifs de réorientations. Sous la coordination de la direction des études compétente, les étudiants en difficultés et notamment ceux qui n'ont pas validés un semestre de licence, pourront se voir proposer un accompagnement individualisé.

#### **Parcours « droits français et allemand »**

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université de Cologne l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

#### **Parcours « droits français et américain »**

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université De Cornell et de Columbia l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

#### **Parcours « droits français et anglais »**

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université Queen Mary l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

#### **Parcours « droits français et espagnol »**

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université De la Complutense l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

## **Parcours « droits français et italien »**

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université de Florence l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

### **IV. EXAMENS**

1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
2. Une session de « seconde chance » (c'est-à-dire de rattrapage) a lieu, après les résultats de la session initiale, lorsque l'étudiant n'a pas validé son année dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

La note attribuée dans chaque matière à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance (sans prise en compte du contrôle continue pour la seconde session).

3. Les étudiants étrangers qui suivent des enseignements à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de conventions d'échanges internationaux ont la possibilité de bénéficier d'une seconde chance, à l'issue de la première session d'examens afin de faciliter leur retour dans leur pays d'origine.

### **V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

1. L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre peuvent résulter :
  - d'un contrôle continu effectué, au sein de chaque équipe pédagogique, selon des modalités similaires à tous les groupes de travaux dirigés et communiquées aux étudiants en début de semestre et d'un examen terminal d'épreuves écrites anonymes, qui, pour celles d'une durée de trois heures, comportent en principe deux sujets au choix, l'un à caractère théorique et l'autre à caractère pratique (commentaire de décision juridictionnelle ou de texte, cas pratique...),
  - d'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal)
  - d'un examen terminal, sans contrôle continu

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

2. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.  
L'administration du département licence doit être saisie, sur justificatif(s), de cette demande de passage en régime d'examen terminal. L'étudiant ayant obtenu une telle dérogation ne peut assister aux séances de TD en auditeur libre.
3. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre.

La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.

4. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes de nature différente, telles une note de participation orale, une note de « partiel » ou de « galop d'essai », une note d'interrogation écrite effectuée pendant une partie du TD, une note résultant de travaux préparés avant la séance de TD...
5. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés (« partiels ») bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe 1.

### **Parcours « droit » délocalisé au Caire (IDAI)**

Pour l'Institut de droit des affaires internationales (IDAI), le redoublement est limité au nombre suivant : pour la L1, un redoublement maximum ; pour la L2, un redoublement maximum ; pour la L3, deux redoublements maximums. Le président de l'Université ou, sur délégation, le directeur français de l'IDAI, après l'avis du directeur égyptien, a la possibilité d'accorder une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations particulières dûment justifiées.

### **Parcours « droits français et allemand »**

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte peuvent résulter :

- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- d'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Les modalités d'examen du L3 « droits français et allemand » :

<i>Droit civil 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 1</i>	Examen final
<i>Droit international public</i>	Examen final
<i>Droit pénal</i>	Examen final
<i>Anglais</i>	Contrôle continu
<i>Droit civil 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 2</i>	Examen final
<i>Droits fondamentaux</i>	Examen final
<i>Droit européen</i>	Examen final
<i>Anglais</i>	Contrôle continu

### **Parcours « droits français et américain »**

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte peuvent résulter :



- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- D'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Les modalités d'examen du L3 « droits français et américain » :

<i>Droit civil 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 1</i>	Examen final
<i>Droit international public</i>	Examen final
<i>Droit pénal</i>	Examen final
<i>Anglais</i>	Contrôle continu
<i>Droit civil 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 2</i>	Examen final
<i>Droits fondamentaux</i>	Examen final
<i>Droit européen</i>	Examen final
<i>Anglais</i>	Contrôle continu

### **Parcours « droits français et anglais »**

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte peuvent résulter :

- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- D'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Les modalités d'examen du L3 « droits français et anglais » :

<i>Droit civil 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 1</i>	Examen final
<i>Droit international public</i>	Examen final
<i>Droit pénal</i>	Examen final
<i>Droit civil 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 2</i>	Examen final
<i>Droits fondamentaux</i>	Examen final
<i>Droit civil (famille)</i>	Examen final

### **Parcours « droits français et espagnol »**

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte peuvent résulter :

- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- D'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Les modalités d'examen du L3 « droits français et espagnol » :

<i>Droit civil 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 1</i>	Examen final
<i>Droit international public</i>	Examen final
<i>Droit pénal</i>	Examen final
<i>Droit civil 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 2</i>	Examen final
<i>Droit fiscal général</i>	Examen final
<i>Droit européen</i>	Examen final

### **Parcours « droits français et italien »**

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte peuvent résulter :

- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- D'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Les modalités d'examen du L3 « droits français et italien » :

<i>Droit civil 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 1</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 1</i>	Examen final
<i>Droit international public</i>	Examen final
<i>Droit pénal</i>	Examen final
<i>Droit civil 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit administratif 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit des sociétés 2</i>	Contrôle continu et examen final
<i>Droit constitutionnel 2</i>	Examen final
<i>Droit fiscal général</i>	Examen final
<i>Procédures civiles d'exécutions</i>	Examen final

## VI. NOTATION DES EPREUVES

### A. Notes, coefficients et crédits

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes : *cf. les maquettes des enseignements*

Les matières sont affectées d'un coefficient 1 ou 3 (voir tableaux des enseignements en annexe) sauf aménagement particulier du cursus, notamment les doubles parcours.

Les épreuves de fin de semestre sont notées de 0 à 20. Pour les matières à TD, la note finale attribuée pour la session initiale, affectée d'un coefficient trois conformément à l'article I.1 du présent règlement, est la moyenne de la note de contrôle continu et de la note obtenue à l'occasion d'une épreuve anonyme organisée par l'UFR. Les TD sans épreuve de fin de semestre sont notés de 0 à 20. Lors de l'épreuve de seconde chance, la note de la matière est constituée de la seule note obtenue à l'épreuve écrite anonyme.

Toute copie d'examen d'une épreuve écrite portant sur une matière accompagnée de TD doit faire l'objet d'une double correction pour les examens de la session initiale

### Parcours « magistère »

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes : les matières sont affectées d'un coefficient 1 ou 2 (voir tableaux des enseignements en annexe)

Les épreuves de fin de semestre sont notées de 0 à 20. Pour les matières affectées d'un coefficient 2 (matières à TD), la note finale est la somme de la note de contrôle continu, de 0 à 20, et de la note obtenue également de 0 à 20 à l'occasion d'une épreuve anonyme organisée par l'UFR ou par le Magistère. Les TD sans épreuve de fin de semestre sont notés de 0 à 20.

Dans le magistère de droit des activités économiques, la notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

### B. Bonifications

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les étudiants se voient proposer, dans les maquettes de chaque formation, à la fois des cours obligatoires – qui constituent le socle commun de connaissances – et des cours optionnels qui contribuent à l'individualisation des parcours. Ces cours optionnels seront ouverts en fonction des places disponibles.
4. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de licence quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation, sous réserve de places disponibles.
5. Sont proposés au titre des bonifications : les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, les engagements citoyens, la LV2 ou le latin, « les enseignements de Culture générale et d'Ouverture » composés des cours d'éloquence (L1, S2 et

L2, S3), de culture générale (L2S4 et L3, S5) et d'histoire du temps présent (L3, S6), de serious games (L1, S2).

6. Certificat « Humanités juridiques de la Sorbonne » : Tout étudiant ayant obtenu une note supérieure à la moyenne dans quatre des cinq enseignements optionnels suivants : Eloquence et plaidoirie I (L1, S2), Eloquence et plaidoirie II (L2, S1), Culture générale 1 (L2, S2), Culture générale 2 (L3, S1), Histoire du temps présent (L3, S2), se voit délivrer, sur sa demande, un certificat « Humanités juridiques de la Sorbonne ».
7. Stages : Une bonification peut être accordée au premier semestre de la L2 ou de la L3 pour les étudiants ayant effectué, en L1 ou en L2, un stage en rapport direct avec l'enseignement dispensé dans la formation suivie, d'une durée d'au moins six semaines consécutives. Ce stage ne peut être pris en compte au titre des bonifications que si, au cours de la L1 ou de la L2 et avant le commencement de ce stage, l'étudiant a explicitement fait savoir à l'administration du département licence qu'il entendait choisir cette option et peut produire un accord exprès de l'organisme d'accueil pour la réalisation du stage bonifié.

La réalisation du stage bonifié est précédée de la signature de la convention mentionnée à l'article L. 124-1 et suivants et D. 124-1 et suivants du code de l'éducation.

À l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport dactylographié qui ne doit pas dépasser dix pages (police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5). Le rapport porte sur la mise en perspective concrète du stage au regard des enseignements composant le parcours universitaire. Il comporte une grille d'évaluation du stage par l'organisme d'accueil. Il est spontanément remis par l'étudiant à l'administration du département licence au plus tard le dernier jour du mois de novembre suivant le début des enseignements en L3.

Au vu de ce rapport, le directeur du département licence ou l'enseignant-chercheur qu'il désigne à cet effet peut décider de proposer au jury d'examen de la L2 ou la L3 que soit attribuée une bonification de 0,3 points sur la moyenne générale du premier semestre. Le directeur de l'UFR ou l'enseignant-chercheur qu'il désigne à cet effet doit faire connaître à l'étudiant les motifs pour lesquels une telle bonification n'a pas été proposée.

Deux années après l'entrée en vigueur du présent article, le directeur du département licence dresse un bilan de son application. Au vu de ce bilan, le conseil de l'EDS décide si cette bonification peut être reconduite en l'état ou si les modalités de son obtention doivent être modifiées.

8. Valorisation des expériences complémentaires : Une bonification peut être accordée en années de L1, L2 ou L3 au titre d'engagements citoyens des étudiants, notamment par l'exercice de responsabilités au sein d'associations à but non lucratif, d'ONG françaises et internationales, ainsi que de l'investissement personnel sous forme de responsabilités dans les organisations gouvernementales internes ou internationales, de syndicats etc.

Cet engagement citoyen ne peut être pris en compte au titre des bonifications que si, en début de l'année au cours de laquelle l'étudiant veut faire valoir son droit à bonification, il a explicitement fait savoir à l'administration du département licence qu'il entendait choisir cette option et peut produire un accord exprès de l'organisme d'accueil concerné.

La réalisation de cet engagement citoyen donnant lieu à bonification est, le cas échéant, précédée de la signature de la convention mentionnée à l'article L. 612-8 du code de l'éducation, tel que mis en œuvre par les articles D. 612-48 et D. 612-56 du même code.

À l'issue de la réalisation de cet engagement citoyen, l'étudiant rédige un rapport dactylographié qui ne doit pas dépasser dix pages (police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5). Le rapport porte sur la description concrète des responsabilités qu'il aura exercées au sein de l'organisme concerné et, le cas échéant, une grille d'évaluation établie par l'organisme d'accueil. Il est

spontanément remis par l'étudiant à l'administration du département licence selon le calendrier établi par le département.

Au vu de ce rapport, le directeur du département licence ou l'enseignant-chercheur qu'il désigne à cet effet peut décider de proposer au jury d'examen que soit attribuée une bonification de 0,3 points sur la moyenne générale. Le directeur du département ou l'enseignant-chercheur qu'il désigne à cet effet doit faire connaître à l'étudiant les motifs pour lesquels une telle bonification n'a pas été proposée.

### **Parcours « magistère »**

Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles sont proposés au titre des bonifications, ainsi que la LV2 ou le latin.

### **Parcours « droit » délocalisé au Caire (IDAI)**

#### a. Table de concordance des notes de l'IDAI

Pour faire valoir leurs droits découlant de l'excellence de leurs résultats, les étudiants de l'IDAI obtenant, par équivalence, la Licence en droit de l'Université du Caire, se voit délivrer un relevé de notes établi sur la base et dans les conditions de la table de concordance annexée à l'accord de coopération régissant l'IDAI et conclu entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université du Caire.

Les notes indiquées comme équivalentes ne peuvent en aucun cas permettre la validation d'une année, d'un semestre, d'une U.E. ou d'une matière ou encore permettre l'obtention d'une mention.

## **VII. CAPITALISATION ET COMPENSATION**

1. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les crédits, unités d'enseignement et diplômes peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :  
Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne, dans les UE non validées. Les crédits qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :  
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. **Compensation annuelle** : elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.  
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières sélectives.
6. **Compensation « exceptionnelle »** pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique globalement sur les semestres S1, S2, S3 et S4 :  
Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de L2 mais un seul semestre de L1 peuvent bénéficier par décision du jury, de la validation du semestre de L1 non validé par une modalité de compensation exceptionnelle.

7. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
8. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
9. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :  
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## **VIII. OBTENTION DES DIPLOMES**

### **A. Diplôme intermédiaire DEUG**

1. Sans demande expresse de l'étudiant, le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.
2. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part les 2 semestres de L1 et d'autre part les 2 semestres de L2.
3. En cas d'obtention, le diplôme est édité sur demande.

### **B. Diplôme final de licence**

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation énoncée au chapitre VII notamment ses alinéas 5 et 6.

Le diplôme de licence est accompagné d'un supplément au diplôme décrivant la formation suivie ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

### **C. Mentions**

La validation du diplôme (DEUG ou Licence) est assortie des mentions suivantes :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20

Pour le DEUG, la mention prend pour référence les notes des semestres 3 et 4 ou les notes des semestres 1, 2, 3 et 4 suivant les pratiques de chaque famille disciplinaire.

Pour la licence, la mention prend pour référence les notes des semestres 5 et 6.

### **Parcours « droits français et étrangers »**

Pour obtenir la licence mention « droits français et étrangers », l'étudiant doit avoir validé, d'une part, les deux années d'études passées dans l'Université contractante, validation sans laquelle il ne peut obtenir le diplôme délivré par cette Université, de l'autre, les semestres 5 et 6 de licence. Il doit donc avoir validé les unités d'enseignement requises par l'Université étrangère contractante et celles exigées par l'année L3 de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne. Compte tenu des spécificités des maîtrises intégrées, la délivrance du diplôme de licence est subordonnée à l'obtention de la maîtrise.

Les étudiants de Licence « droits français et étrangers » ajournées à la seconde session peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le jury à s'inscrire en M1 dudit cursus lorsque les matières restant à valider n'excèdent pas deux matières sur un semestre ou trois matières sur deux semestres. La délivrance du M1 droit français et allemand est subordonnée à la validation de ces matières.

Le diplôme de licence est accompagné d'un supplément au diplôme décrivant la formation suivie ainsi que les compétences et les connaissances acquises. Ce supplément mentionne d'une part les résultats acquis dans l'Université partenaire, avec la mention correspondante, ainsi que leur équivalent français, de l'autre les résultats et la mention obtenus à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

## **IX. JURY**

1. Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et a connaissance des modalités prévues dans le contrat pédagogique des étudiants pour la réussite étudiante. Il peut décerner des points de jury. La délivrance du diplôme de Licence ou le titre de DEUG est prononcé après sa délibération.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

### **Parcours « magistère »**

Le jury est présidé par un co-directeur du magistère.

### **Parcours « droit » délocalisé au Caire (IDAI)**

Concernant l'IDAI, le jury comprend le coordinateur de l'IDAI pour l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le directeur de l'IDAI ; il peut comprendre les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue, suivant le cas, le grade de licence ou le titre de DEUG. Il peut décerner des points de jury, mais uniquement en vue de l'obtention d'une mention. Le nombre de points de jury est indiqué sur le procès-verbal des résultats ainsi que sur le relevé de notes remis à l'étudiant. Aucune modification du procès-verbal ne peut être réalisée une fois la délibération intervenue, sauf erreur matérielle dans le décompte ou la transcription des notes.

Le président du jury est désigné par le coordinateur de l'IDAI pour l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les procès-verbaux de résultats sont également signés par le directeur Egyptien de l'IDAI et par le doyen de la faculté de droit de l'Université du Caire en tant que ces procès-verbaux comportent des notes sanctionnant des matières dispensées sous la seule responsabilité de l'Université du Caire (matières dites « égyptiennes »).

## **X. REORIENTATION**

Tout étudiant peut demander une réorientation à l'issue du S1, S2, S3 et S4 de licence.

La commission de réorientation examine les demandes des étudiants et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

1. En cours de licence, des réorientations sont possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.
2. L'étudiant qui change de filière au sein de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne conserve les unités et les enseignements capitalisés qu'il a validés lorsque ceux-ci figurent au programme de la nouvelle filière avec le même régime de contrôle des connaissances.
3. La commission de réorientation de chaque licence est composée et nommée par le Président de l'université, après avis du directeur de la composante :
  - du directeur de la composante concernée ou son représentant
  - de 6 enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique de la licence
  - d'un membre de la direction d'études
  - d'un membre du personnel des services de scolarité concernés
  - de 4 étudiants maximum membres du conseil de la composante
  - d'un membre du SCUIO

## **XI. REGIMES SPECIAUX**

1. Les étudiants atteints d'un handicap et/ou présentant un problème de santé peuvent demander l'application des dispositions prévues le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 (bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2012).
2. Des dispositions particulières sont arrêtées pour les étudiants suivant un enseignement à distance.
3. Les étudiants en échange participent aux TD des enseignements fondamentaux ; au sein des groupes de TD, les étudiants qui se feront connaître aux chargés de TD seront normalement soumis à des épreuves sur mesure organisées à la discrétion du chargé de TD.

Les examens terminaux des étudiants en échange se déroulent, sauf circonstance exceptionnelle pour les épreuves orales, en même temps et selon les mêmes modalités que celles des autres étudiants. Les examinateurs apprécient les connaissances en tenant compte du fait qu'ils ont face à eux des étudiants en échange.

## **XII. STAGES (article L. 124-1 et suivants et D. 124-1 et suivants du code de l'éducation)**

Les étudiants ont la possibilité dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable du diplôme et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>, rubrique « Insertion professionnelle »).

### **Parcours « magistère »**

Un stage d'un mois minimum doit être effectué par chaque candidat à la licence en droit (première année de Magistère) dans une administration centrale, une collectivité locale, un établissement public, un organisme chargé de la gestion d'un service public ou une institution internationale. Le choix du stage est arrêté en accord avec le directeur des études du Magistère. Le stage donne lieu, d'une part, à un compte-rendu de stage, d'autre part, à l'étude d'un dossier qui, en règle générale, sera en rapport avec le stage effectué. Ce compte-rendu et ce dossier constituent le rapport de stage, qui doit être déposé en trois exemplaires au secrétariat du Magistère à une date fixée par la direction du Magistère. (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>, rubrique « Insertion professionnelle »).



Il est attribué à l'étudiant une note sur 20 sanctionnant globalement le compte-rendu de stage et l'étude de dossier. Le stage constitue l'unité d'enseignement n°4.

### **XIII. SEMAINE D'INTÉGRATION**

Les étudiants étrangers inscrits à l'université en L1, L2 ou L3 peuvent participer à la semaine d'intégration organisée avant le début des cours du 1<sup>er</sup> semestre. L'enseignement porte sur la méthodologie juridique, durant 22h30, pour chacun des 2 groupes mis en place.

### **MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS**

*Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.*

## **Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure**

---

*Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ;  
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;  
Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;  
Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

**Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.**

### **1. Caractéristiques de la césure**

***Période de césure*** - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éducation qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débiter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

***Non attribution possible d'ECTS.***- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

## **2. Modalités de la césure**

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

<b>Autre formation</b>	<b>Stage ou période de formation en milieu professionnel</b>	<b>Bénévolat</b>	<b>Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)</b>	<b>Entrepreneuriat</b>	<b>Travail</b>
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant-entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

### **La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :**

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

### **Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :**

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficier de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

**□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.**

### **3. Régime de la césure**

**Procédure.-** Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

*« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.*

*Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.*

*Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :*

*- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,*

*- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.*

*Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).*

*Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.*

*Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »*

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

**Convention pédagogique.-** Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour ([V. modèle de convention pédagogique ci-joint](#)) ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

#### **Modalité de validation de la période de césure :**

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraîne aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

**Droits d'inscription.-** L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Bourse.-** Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

**Protection sociale.-** Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

Licence 1 ère année parcours "droit" (L2W101)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : 3 cours obligatoires et 2 TD obligatoires</b>				7	18
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	3	7
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	3	7
Cours obligatoire	<i>Grands problèmes politiques du monde contemporain</i>	24	0	1	4
<b>UE 2 : 3 cours obligatoires et 1 TD obligatoire</b>				5	9
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Personnes)</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Introduction historique au droit</i>	36	18	3	3
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0	1	3
<b>UE 3 : 1 cours obligatoire et 2 TD obligatoires</b>				2	3
Cours obligatoire	<i>Style et méthodologie juridiques</i>	10	3	1	1
Cours optionnel	<i>Encadrement personnalisé au style et à la méthodologie juridiques</i>	0	18	0	0
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	2
<b>Total</b>		<b>190</b>	<b>93</b>		<b>30</b>
		<b>283</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>190</b>	<b>75</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : 3 cours obligatoires et 2 TD obligatoires</b>				7	15
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Economie politique</i>	24	0	1	3
<b>UE 2 : 2 cours obligatoires et 1 TD obligatoire</b>				5	12
Cours obligatoire	<i>Relations internationales et introduction au droit international</i>	36	18 ou 0	3 ou 2	7 ou 5
Cours obligatoire	<i>Science politique</i>	36	18 ou 0	3 ou 2	7 ou 5
<b>UE 3 classique : 1 TD LV obligatoire</b>				2	3
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	3
<b>OU UE 3 réorientation : 1 TD LV obligatoire</b>				2	3
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	3
Cours obligatoire	<i>Encadrement personnalisé au style et à la méthodologie juridiques pour étudiants réorientés</i>	0	18	0	0
Cours optionnel	<i>Intro Dt privé (Réorientation S2)</i>	0	18	0	0
Cours optionnel	<i>Droit constitutionnel I (Réorientation S2)</i>	0	18	0	0
<b>UE 4 : Usages numériques</b>		0	0		
Paris 1	<i>Certification PIX</i>	0	0	0	0
<b>UE 5 : Stage</b>		0	0		
	<i>Stage</i>	0	0	0	0
<b>Bonifications</b>					
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives, activités culturelles, engagements citoyens</i>	0	0	0	0
DDL	<i>Langues vivantes - Latin</i>	0	0	0	0
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Eloquence et Plaidoirie - Serious games</i>	0	18	0	0
<b>Total</b>		<b>168</b>	<b>180</b>		<b>30</b>
		<b>348</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>168</b>	<b>72</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>358</b>	<b>273</b>		<b>60</b>
		<b>631</b>			

Licence 2ème année parcours "droit" (L2W201)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : 3 cours obligatoires et 2 TD obligatoires</b>				<b>7</b>	<b>15</b>
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	24	0	1	3
<b>UE 2 : 3 cours obligatoires et 1 TD obligatoire</b>				<b>5</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	<i>Droit civil des biens</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
Cours obligatoire	<i>Droit des finances publiques</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
<b>UE 3 : 1 cours sur 3 et 1 TD LV obligatoire</b>				<b>2</b>	<b>3</b>
Cours optionnel	<i>Histoire des obligations</i>	24	0	1	1
Cours optionnel	<i>Histoire du droit pénal</i>	24	0	1	1
Cours optionnel	<i>Histoire du droit de la famille</i>	24	0	1	1
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives ou Activités culturelles</i>				
DDL	<i>Langues vivantes</i>				
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Eloquence et Plaidoirie</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>276</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
		<b>366</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>228</b>	<b>72</b>		
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : 2 cours obligatoires et 2 TD obligatoires</b>				<b>6</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	3	6
<b>UE 2 : 3 cours obligatoires et 1 TD obligatoire</b>				<b>5</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	<i>Procédure pénale</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	6 ou 3
<b>UE 3 : 1 cours sur 3 et 1 TD LV obligatoire</b>				<b>2</b>	<b>6</b>
Cours optionnel	<i>Histoire des idées politiques</i>	24	0	1	3
Cours optionnel	<i>Institutions de l'Antiquité</i>	24	0	1	3
Cours optionnel	<i>Histoire du droit des affaires</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	3
<b>Bonifications</b>					
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives ou Activités culturelles, Engagement citoyen</i>				
DDL	<i>Langues vivantes et Latin</i>				
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Culture générale</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>252</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
		<b>342</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>204</b>	<b>72</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>528</b>	<b>180</b>		<b>60</b>
		<b>708</b>			



**Licence 3<sup>ème</sup> année  
parcours "droit" (L3W301)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : 3 cours au choix sans TD</b>				<b>3</b>	<b>9</b>
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés I</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Relations individuelles au travail</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Régime de l'obligation</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Droit international public I</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Droits fondamentaux</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Système juridique de l'Union européenne</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Droit administratif des biens</i>	36	0	1	3
<b>UE 2 : 3 cours au choix avec TD non choisis en UE 1</b>				<b>9</b>	<b>18</b>
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés I</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Relations individuelles au travail</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Régime de l'obligation</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Droit international public I</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Droits fondamentaux</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Système juridique de l'Union européenne</i>	36	18	3	6
Cours optionnel	<i>Droit administratif des biens</i>	36	18	3	6
<b>UE 3 : 2 TD obligatoires</b>				<b>1</b>	<b>3</b>
Cours obligatoire	<i>Ateliers "métiers du droit et insertion professionnelle" ex module DPEIP</i>	0	15	0	0
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	3
<b>Bonifications</b>					
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Culture générale</i>	36	0	0	0
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives, activités culturelles, engagements citoyens</i>	0	0	0	0
SGEL	<i>Langues vivantes et Latin</i>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>540</b>	<b>159</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>252</b>	<b>87</b>		
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : 4 cours dont 3 avec TD</b>				<b>10</b>	<b>24</b>
Cours optionnel	<i>Droit public des affaires</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Droit international public II</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés II</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Contrats spéciaux</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Droit judiciaire privé</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Relations collectives de travail</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
Cours optionnel	<i>Contentieux administratif</i>	36	18 ou 0	3 ou 1	7 ou 3
<b>UE 2 : 2 cours sur 5</b>				<b>2</b>	<b>4</b>
Cours optionnel	<i>Droit du commerce international</i>	24	0	1	2
Cours optionnel	<i>Théorie générale du droit</i>	24	0	1	2
Cours optionnel	<i>Histoire de l'administration</i>	24	0	1	2
Cours optionnel	<i>Histoire de la justice et de la procédure</i>	24	0	1	2
Cours optionnel	<i>Introduction au droit comparé</i>	24	0	1	2
<b>UE 3 : TD LV obligatoire</b>				<b>1</b>	<b>2</b>
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique ou Espagnol juridique</i>	0	18	1	2
<b>UE 4 : Usages numériques</b>					
Paris 1	Certification PIX	0	0	0	0
<b>UE 5 : Stage</b>					
Paris 1	Stage	0	0	0	0
<b>Bonifications</b>					
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives, activités culturelles, engagements citoyens</i>	0	0	0	0
SGEL	<i>Langues vivantes et Latin</i>	0	0	0	0
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Histoire du temps présent</i>	36	0	0	0
<b>Total</b>		<b>408</b>	<b>144</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>228</b>	<b>72</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>948</b>	<b>303</b>		<b>60</b>
		<b>1251</b>			

**Licence 1ère année**  
**parcours "droit" délocalisé au Caire (L2W1D1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 :</b>				4	14
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	24	15	2	7
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	24	15	2	7
<b>UE 2 :</b>				6	16
Cours obligatoire	<i>Introduction historique au Droit</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des personnes</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Relations internationales (ou Droit public égyptien)</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Méthodologie juridique</i>	0	15	1	3
Cours obligatoire	<i>Français juridique</i>	0	15	1	2
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	10	1	2
<b>Total</b>		<b>120</b>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
		<b>190</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>120</b>	<b>70</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 :</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	15	1	2
<b>UE 2 :</b>				4	14
Cours obligatoire	<i>Droit de la famille</i>	24	15	2	7
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	24	15	2	7
<b>UE 3 :</b>				4	14
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit international et européen</i>	24	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Sciences économiques</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Science politique (ou Chariaa 1)</i>	24	0	1	3
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
		<b>189</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>144</b>	<b>45</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>264</b>	<b>115</b>		<b>60</b>
		<b>379</b>			

**Licence 2ème année**  
**parcours "droit" délocalisé au Caire (L2W2D1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 :</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I</i>	24	15	2	8
Cours obligatoire	<i>Droit administratif</i>	24	15	2	8
<b>UE 2 :</b>				5	14
Cours obligatoire	<i>Droit des biens</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Finances publiques</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations approfondi (ou procédure civile égyptienne)</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	10	1	2
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
		<b>184</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>120</b>	<b>30</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 :</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	15	1	2
<b>UE 2 :</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II</i>	24	15	2	8
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	24	15	2	8
<b>UE 3 :</b>				4	12
Cours obligatoire	<i>Droit pénal et procédure pénale</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal général</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Procédure civile</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires approfondi (ou Chariaa 2)</i>	24	0	1	3
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
		<b>189</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>120</b>	<b>45</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>288</b>	<b>85</b>		<b>60</b>
		<b>373</b>			

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit IDAI" (L3W3D1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 :</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Droit des contrats spéciaux</i>	24	15	2	8
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés I</i>	24	15	2	8
<b>UE 2 :</b>				5	14
Cours obligatoire	<i>Droit social I</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit de l'Union européenne</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit comparé</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des contrats spéciaux approfondi (ou Droit international privé égyptien)</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	10	1	2
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
		<b>184</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>120</b>	<b>40</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 :</b>				1	2
Cours obligatoire	Anglais	0	15	1	2
<b>UE 2 :</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Régime général de l'obligation</i>	24	15	2	8
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	24	15	2	8
<b>UE 3 :</b>				4	12
Cours obligatoire	<i>Droit social 2</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Contentieux administratif</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit pénal des affaires</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Régime général de l'obligation approfondi (ou Chariaa 3 et Droit pénal égyptien)</i>	24	0	1	3
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
		<b>189</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>120</b>	<b>45</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>288</b>	<b>85</b>		<b>60</b>
		<b>373</b>			

**Licence 1ère année**  
**parcours "droit délocalisée à Bucarest" (L2W1D2)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				7	16
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit</i>	30	20	9	9
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et terminologie juridique</i>		20	7	7
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				11	14
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	28	28	5	6
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit romain</i>	28	14	4	5
Cours optionnel	<i>Politologie</i>	28		2	3
Cours optionnel	<i>Méthodologie</i>	28		2	3
<b>Total</b>		<b>142</b>	<b>82</b>		<b>30</b>
		<b>224</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>114</b>	<b>82</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				16	16
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel comparé</i>	15	20	8	8
Cours obligatoire	<i>Introduction au Droit européen</i>	15	20	8	8
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				5	14
Cours obligatoire	<i>Droit civil : les personnes</i>	28	28	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit romain. Théorie des obligations</i>	28	28	5	5
		28	28	2	3
Cours optionnel	<i>Philosophie</i>	28		2	3
Cours optionnel	<i>Sociologie du droit</i>				
<b>Total</b>		<b>142</b>	<b>96</b>		<b>30</b>
		<b>238</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>114</b>	<b>96</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>284</b>	<b>178</b>		<b>60</b>
		<b>462</b>			

**Licence 1ère année**  
**parcours "droit" délocalisé à Bucarest (L2W1D2)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				16	16
Cours obligatoire	<i>Grands systèmes de Droit</i>	15	20	10	9
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et terminologie juridique française</i>	15	20	6	7
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				11	14
Cours obligatoire	<i>Introduction au Droit civil</i>	28	28	2	3
Cours obligatoire	<i>Théorie générale du Droit</i>	28	28	4	5
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	28	28	5	6
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		<b>30</b>
		<b>238</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				16	16
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel comparé</i>	15	20	8	8
Cours obligatoire	<i>Introduction au Droit européen</i>	15	20	8	8
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit civil - Les personnes</i>	28	28	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit romain</i>	28	28	5	5
Cours obligatoire	<i>Institutions politiques</i>	28	28	2	3
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		<b>30</b>
		<b>238</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>228</b>	<b>248</b>		<b>60</b>
		<b>476</b>			
<b>Volume horaire annuel étudiant</b>		<b>228</b>	<b>248</b>		

**Licence 2ème année**  
**parcours "droit délocalisée à Bucarest" (L2W2D2)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>14</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit administratif</i>	15	20	7	7
Cours obligatoire	<i>Droit institutionnel de l'UE</i>	15	20	7	7
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>16</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit pénal général I</i>	28	28	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit des biens</i>	28	28	5	5
Cours obligatoire	<i>Droit des finances publiques</i>	28	28	5	5
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		<b>30</b>
		<b>238</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>114</b>	<b>124</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>17</b>	
Cours obligatoire	<i>Théorie générale des obligations</i>	15	12	5	6
Cours obligatoire	<i>Théorie générale de la responsabilité</i>	15	12	5	6
					5
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	15	12	5	
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>13</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit pénal général II</i>	28	28	5	5
		28	28	5	5
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal</i>	28	14	2	3
Cours optionnel	<i>Organisation et relations internationales</i>				
<b>Total</b>		<b>129</b>	<b>134</b>		<b>30</b>
		<b>263</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>129</b>	<b>106</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>243</b>	<b>258</b>		<b>60</b>
		<b>501</b>			

**Licence 3ème année**  
parcours "droit délocalisée à Bucarest" (L3W3D2)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>16</b>	
Cours obligatoire	<i>Ordre juridique de l'UE</i>	15	12	5	6
Cours obligatoire	<i>Contentieux de l'UE</i>	15	12	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit du travail</i>	15		3	4
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>14</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit international pénal</i>	15	28	3	4
Cours obligatoire	<i>Droit de l'environnement</i>	28	28	5	5
Cours obligatoire	<i>Droit pénal spécial I</i>	28		5	5
<b>Total</b>		<b>116</b>	<b>80</b>		<b>30</b>
		<b>196</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>116</b>	<b>80</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Enseignements fondamentaux</b>				<b>16</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit européen des droits de l'homme</i>	15	16	8	8
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés</i>	15	16	8	8
<b>UE 2 : Enseignements complémentaires</b>				<b>14</b>	
Cours obligatoire	<i>Droit pénal européen</i>	15		3	4
		42		5	5
Cours obligatoire	<i>Droit de la famille et des régimes matrimoniaux</i>	28	28	5	5
Cours optionnel	<i>Droit pénal spécial II</i>		28		
<b>Total</b>		<b>115</b>	<b>88</b>		<b>30</b>
		<b>203</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>115</b>	<b>88</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>231</b>	<b>168</b>		<b>60</b>
		<b>399</b>			



**Licence 1ère année**  
**parcours "droit" délocalisé USAL (L2W1D3)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 :</b>				6	30
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	100	30	1	8
Cours obligatoire	<i>Institutions de droit privé (droit des personnes)</i>	60	30	1	8
Cours obligatoire	<i>Institutions judiciaires</i>	54	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit</i>	54	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit romain</i>	54	0	1	3
Cours obligatoire	Sciences Politiques	54	0	1	3
<b>Total</b>		<b>376</b>	<b>60</b>		<b>30</b>
		<b>436</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>376</b>	<b>60</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 :</b>				6	30
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	60	30	1	6
Cours obligatoire	<i>Droit pénal général</i>	54	0	1	5
Cours obligatoire	<i>Institutions de droit privé (droit de la famille)</i>	100	30	1	6
Cours obligatoire	<i>Droit romain</i>	54	0	1	5
Cours obligatoire	<i>Histoire constitutionnelle</i>	54	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Economie</i>	54	0	1	4
<b>Total</b>		<b>376</b>	<b>60</b>		<b>30</b>
		<b>436</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>376</b>	<b>60</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>752</b>	<b>120</b>		<b>60</b>
		<b>872</b>			

**Licence 2ème année**  
**parcours "droit" délocalisé USAL (L2W2D3)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 :</b>				5	30
Cours obligatoire	<i>Droit Administratif (avec TD)</i>	21	15	1	10
Cours obligatoire	<i>Régime des Obligations (avec TD)</i>	39	15	1	10
Cours obligatoire	<i>Droit institutionnel de l'Union européenne</i>	32	0	1	5
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	72	0	1	5
<b>Total</b>		<b>164</b>	<b>30</b>		<b>30</b>
		<b>194</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>164</b>	<b>30</b>		
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 :</b>				6	30
Cours obligatoire	<i>Responsabilité civile</i>	39	15	1	8
Cours obligatoire	<i>Droit commercial I b : Droit des affaires et des sociétés</i>	44	10	1	8
Cours obligatoire	<i>Droit administratif</i>	21	15	1	8
Cours obligatoire	<i>Finances publiques</i>	54	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Gestion financière et comptable</i>	54	0	1	3
<b>Total</b>		<b>212</b>	<b>40</b>		<b>30</b>
		<b>252</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>212</b>	<b>40</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>376</b>	<b>70</b>		<b>60</b>
		<b>446</b>			

**Licence 3ème année  
parcours "droit USAL" ( L3W3D3)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 :</b>				5	30
Cours obligatoire	<i>Droit civil III a : droit des contrats</i>	100	30	1	10
Cours obligatoire	<i>Droit du travail</i>	94	0	1	8
Cours obligatoire	<i>Droit processuel</i>	54	30	1	8
Cours obligatoire	<i>Sociologie juridique et criminologie</i>	54	0	1	4
<b>Total</b>		<b>302</b>	<b>60</b>		30
		<b>362</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>302</b>	<b>60</b>		
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 :</b>				5	30
Cours obligatoire	<i>Droit civil III b : contrats spéciaux</i>	100	30		10
Cours obligatoire	<i>Droit matériel de l'Union européenne</i>	32	30	1	8
Cours obligatoire	<i>Droit et libertés fondamentaux</i>	54	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit social</i>	54	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal</i>	54	0	1	4
<b>Total</b>		<b>294</b>	<b>60</b>		30
		<b>354</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>294</b>	<b>60</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>596</b>	<b>120</b>		60
		<b>716</b>			

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit parcours Magistère" (L3W303)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 :</b>				5	11
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Régime général de l'obligation</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles de travail</i>	36	0	1	3
<b>UE 2 :</b>				3	9
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la pensée économique (MDAE)</i>	18	0	1	3
<b>UE 3 :</b>				4	10
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations administratives (MDAE)</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Techniques contractuelles (MDAE)</i>	18	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit administratif des biens</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique (MDAE)</i> <i>18h au 1er sem. et 18h au 2e sem.</i>	18	0	0	0
<b>Bonifications</b>				0	0
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives, activités culturelles</i>	0	0	0	0
SGEL	<i>Langues vivantes et latin</i>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>306</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>360</b>			
<b>Total</b>		<b>306</b>	<b>54</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 :</b>				5	11
Cours obligatoire	<i>Droit public des affaires</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Autorités administratives indépendantes(MDAE)</i>	18	0	1	2
Cours obligatoire	<i>Droit du commerce international</i>	24	0	1	2
Cours obligatoire	<i>Au choix : Droit judiciaire privé</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Au choix : Contentieux administratif</i>	36	0	1	3
<b>UE 2 :</b>				5	11
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux</i>	36	18	2	4
Cours obligatoire	<i>Relations collectives de travail</i>	36	0	1	3
<b>UE 3 :</b>				3	8
Cours obligatoire	<i>Grandes problématiques du droit des activités économiques (MDAE)</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Comptabilité (MDAE)</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais juridique (MDAE)</i>	18	0	1	2
<b>UE 4 :</b>				3	0
Cours obligatoire	<i>Stage</i>	0	0	3	0
<b>Bonifications</b>				0	0
Paris 1	<i>Activités physiques et sportives, activités culturelles</i>	0	0	0	0
SGEL	<i>Langues vivantes et latin</i>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>348</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>402</b>			
<b>Total</b>		<b>312</b>	<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>654</b>	<b>108</b>		<b>60</b>
<b>Volume horaire annuel étudiant</b>		<b>762</b>			
<b>Volume horaire annuel étudiant</b>		<b>618</b>	<b>108</b>		

**Licence 2ème année  
parcours "droit ESCP Europe" (L2W202)**

Intitulé des Unités d'Enseignement (UE) et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef	ECTS
<b>SEMESTRE 1 - LICENCE 1 Droit</b>				
<b>UE n°1</b>			<b>7</b>	<b>27</b>
Introduction au Droit privé	33		3	10
Droit constitutionnel 1	33		3	10
Introduction historique au droit 1 ( <i>Histoire du droit</i> )	20		1	7
<b>UE n°2</b>			<b>8</b>	<b>33</b>
Droit constitutionnel 2	33		3	10
Droit civil famille	33		3	10
Introduction historique au droit 2 ( <i>Histoire du droit</i> )	20		1	7
Langue	ESCP		1	6
<b>Total Semestre 1 Paris 1 + ESCP</b>	172			<b>60</b>
<b>SEMESTRE 2 - LICENCE 2 Droit</b>				
<b>UE n°1</b>			<b>7</b>	<b>27</b>
Droit civil (Obligations 1)	28		3	10
Droit administratif 1	28		3	10
Introduction au droit européen	20		1	7
<b>UE n°2</b>			<b>8</b>	<b>33</b>
Droit civil (Obligations 2)	28		3	10
Droit administratif 2	28		3	10
Comptabilité	ESCP		1	7
Langue	ESCP		1	6
<b>Total Semestre 2 Paris 1 + ESCP</b>	132			<b>60</b>
<b>Total annuel 2ème année de Droit ESCP (L2W202)</b>	<b>304</b>			<b>120</b>

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit - ESCP Paris 1" (L3W304 )**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : 6 matières obligatoires + Langue</b>				13	30
Cours obligatoire	<i>Droit international public I</i>	18	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Systèmes juridiques de l'union européenne</i>	18	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	18	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Régime général de l'obligation</i>	18	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	ESCP	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles de travail</i>	ESCP	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	ESCP	0	3	6
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
		<b>72</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : 3 matières au choix avec TD</b>				9	18
Cours obligatoire	<i>Droit public des affaires avec TD</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit international public II avec TD</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Contentieux administratif avec TD</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II avec TD</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux avec TD</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit judiciaire privé avec TD</i>	36	18	3	6
<b>UE 2 : 3 matières au choix sans TD + Langue</b>				4	12
Cours obligatoire	<i>Contentieux administratif sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit du commerce international sans TD</i>	24	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit public des affaires sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit international public II sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit judiciaire privé sans TD</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	ESCP	18	1	3
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
		<b>288</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>					
		<b>288</b>	<b>72</b>		<b>60</b>
		<b>360</b>			

Double Licence 1ère année parcours "droit-economie (D2W1B1)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements fondamentaux du Droit 1</b>				20	13
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	6	4
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	6	4
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Personnes)</i>	24	0	4	2
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0	4	3
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 1</b>				19	15
Cours obligatoire	<i>Introduction générale à l'économie</i>	36	18	7	6
Cours obligatoire	<i>Problèmes économiques contemporains</i>	36	0	6	5
Cours obligatoire	<i>Mathématiques (DE)</i>	36	0	6	4
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	2	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>228</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>228</b>	<b>72</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements fondamentaux du Droit 2</b>				20	14
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	8	6
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	8	6
Cours obligatoire	<i>Relations internationales et introduction au droit international</i>	36	0	4	2
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 2</b>				19	14
Cours obligatoire	<i>Institutions et redistribution: protection sociale</i>	24	12	5	4
Cours obligatoire	<i>Microéconomie : le producteur et le consommateur</i>	24	0	5	4
Cours obligatoire	<i>Macroéconomie: comptabilité nationale</i>	24	12	5	4
Cours obligatoire	<i>Statistiques (DE)</i>	36	0	4	2
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	2	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Les métiers de l'économiste</i>	0	15		
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Engagement citoyen, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>78</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>78</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>444</b>	<b>150</b>		<b>60</b>
		<b>594</b>			

**Double Licence 2ème année parcours  
"droit-economie" (D2W2B1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements généraux Droit 3</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	4	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	4	5
Cours obligatoire	<i>Droit civil des biens</i>	36	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	24	0	2	2
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 3</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Macroéconomie : économie fermée</i>	24	12	4	5
Cours obligatoire	<i>Microéconomie: équilibre concurrentiel et défaillance de marché</i>	24	15	4	5
Cours obligatoire	<i>Mathématiques</i>	36	0	4	4
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Cogiteco</i>	0	15		
Cours optionnel	<i>OUVERTURE : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>81</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>81</b>		
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements généraux Droit 4</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	5	6
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	36	0	2	2
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 4</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Macroéconomie: économie ouverte</i>	24	12	3	4
Cours obligatoire	<i>Microéconomie : le pouvoir de marché</i>	24	15	3	4
Cours obligatoire	<i>Institutions et redistribution: emploi, chômage et revenus</i>	24	12	3	3
Cours obligatoire	<i>Statistiques (DE)</i>	36	0	3	3
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Cogiteco</i>	0	15		
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Engagement citoyen, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>93</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>93</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>174</b>		<b>60</b>
		<b>606</b>			



**Double Licence 3ème année  
parcours "droit-économie" (D3W3B1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements généraux Droit 5</b>				17	14
Cours obligatoire	<i>Régime de l'obligation</i>	36	18	7	5
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés I</i>	36	18	7	5
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles au travail</i>	36	0	3	4
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 5</b>				19	14
Cours obligatoire	<i>Microéconomie: incertain et information (au choix : en anglais ou en français)</i>	36	15	7	5
Cours obligatoire	<i>HFETE: histoire de la pensée économique</i>	36	15	7	5
Cours obligatoire	<i>Economie du droit et des institutions</i>	24	0	5	4
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	2	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Culture générale</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Cogiteco</i>	0	15		
Cours optionnel	<i>Langues, Stage, Activités culturelles ou Sport</i>	0			
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>84</b>		<b>30</b>
		<b>288</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>204</b>	<b>84</b>		
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : Unités d'enseignements généraux Droit 6</b>				21	17
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux</i>	36	18	7	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II</i>	36	18	7	6
Cours obligatoire	<i>Relations collectives de travail</i>	36	18	7	5
<b>UE 2 : Unités d'enseignements généraux Eco 6</b>				19	11
Cours obligatoire	<i>Introduction à l'économétrie (au choix : en anglais ou en français)</i>	24	18	6	4
	<i>TD sur ordinateur</i>	0	10		
Cours obligatoire	<i>Microéconomie: théories des organisations et des marchés (au choix : en anglais ou en français)</i>	36	18	7	4
Cours obligatoire	<i>Economie publique</i>	36	0	6	3
<b>UE 3 : Langue vivante</b>				2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	2	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Histoire du temps présent</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Cogiteco</i>	0	15		
Cours optionnel	<i>Langues, Engagement citoyen, Sport ou Activités culturelles</i>	0			
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>118</b>		<b>30</b>
		<b>322</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>204</b>	<b>118</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>408</b>	<b>202</b>		<b>60</b>
		<b>610</b>			

**Double Licence 1ère année**  
**parcours "droit-géographie et aménagement" (D2W1H1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : enseignements fondamentaux de Droit</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0	3	4
<b>UE 2 : enseignements fondamentaux de Géographie</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Cartographie et statistique S1</i>	6	26	2	3
Cours obligatoire	<i>Cultures géographiques S1</i>	20	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Intro à la géographie physique et enjeux environnementaux</i>	12	26	1,5	4
Cours obligatoire	<i>Paysages et territoires</i>	12	26	1,5	4
<b>UE 3 :</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
Cours optionnel	<i>Bonus: activités culturelles, sport, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>146</b>	<b>132</b>		<b>30</b>
		<b>278</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>146</b>	<b>132</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : enseignements fondamentaux de Droit</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Relations internationales et introduction au droit international</i>	36	0	3	4
<b>UE 2 : enseignements fondamentaux de Géographie</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Cartographie et statistique S2</i>	0	26	2	3
Cours obligatoire	<i>Cultures géographiques S2</i>	0	26	1	3
Cours obligatoire	<i>Fonctionnement des systèmes climatiques</i>	12	26	1,5	4
Cours obligatoire	<i>Sociétés et activités locales</i>	12	26	1,5	4
<b>UE 3 :</b>					2
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
Cours optionnel	<i>Bonus: activités culturelles, sport, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>132</b>	<b>158</b>		<b>30</b>
		<b>290</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>132</b>	<b>158</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>278</b>	<b>290</b>		<b>60</b>
		<b>568</b>			

Licence 2ème année parcours "droit-géographie et aménagement" (D2W2H1)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : enseignements fondamentaux de Droit</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	24	0	3	4
<b>UE 2 : enseignements fondamentaux de Géographie</b>				7	14
Cours obligatoire	<i>Statistiques</i>	15	26	2	2
Cours optionnel	<i>Sociétés et espaces ruraux ou</i>	18	26	1	
Cours optionnel	<i>Peuplements et mobilités</i>	15	19,5	1	4
Cours obligatoire	<i>Mondialisation et territoires</i>	18	26	1,5	4
Cours obligatoire	<i>Dynamiques de la biodiversité</i>	18	26	1,5	4
<b>UE 3 :</b>					2
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
Cours optionnel	<i>Bonus: activités culturelles, sport, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>180</b>	<b>177,5</b>		<b>30</b>
		<b>357,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>165/162</b>	<b>158/151,5</b>		
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : enseignements fondamentaux de Droit</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	4,5	5
Cours obligatoire	<i>Histoire des idées politiques</i>	24	0	3	4
<b>UE 2 : enseignements fondamentaux de Géographie</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Cartographie</i>	15	26	2	2
Cours obligatoire	<i>Dynamiques géomorphologiques</i>	18	26	1	4
Cours obligatoire	<i>Aires économiques et culturelles</i>	18	26	1,5	4
Cours obligatoire	<i>Territoires, environnements et inégalités dans les pays en développement</i>	18	26	1,5	4
<b>UE 3 :</b>					2
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
Cours optionnel	<i>Bonus: activités culturelles, sport, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>165</b>	<b>158</b>		<b>30</b>
		<b>323</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>					
		<b>345</b>	<b>335,5</b>		<b>60</b>
		<b>680,5</b>			

<b>Double Licence 3ème année</b>					
<b>parcours "droit-géographie et aménagement" (D3W3H1)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE Enseignements fondamentaux Droit</b>				12	14
Cours obligatoire	<i>Droit administratif des biens</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit international public I</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<b>1 matière au choix parmi les 3</b>				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés I ou Relation individuelles de travail ou Systèmes juridiques de l'Union Européenne</i>	36	0	6	4
<b>UE Enseignements fondamentaux Géographie</b>				6	14
Cours obligatoire	<b>2 matières au choix parmi les 4</b>				
Cours optionnel	<i>Théories, modèles de développement et mondialisation</i>	19,5	19,5	2	4
Cours optionnel	<i>Enjeux sociaux / enjeux spatiaux</i>	19,5	19,5	2	4
Cours optionnel	<i>Villes et sociétés urbaines dans le monde</i>	19,5	19,5	2	4
Cours optionnel	<i>Hydrosystèmes</i>	19,5	19,5	2	4
Cours obligatoire	<b>1 matière au choix parmi les 8</b>				
Cours optionnel	<i>Interface Homme/ Nature</i>	13	26	1	3
Cours optionnel	<i>Afrique subsaharienne / Chine</i>	13	26	1	3
Cours optionnel	<i>Géographie politique</i>	13	26	1	3
Cours optionnel	<i>Approches culturelles et sociales des savoirs géographiques</i>	13	26	1	3
Cours optionnel	<i>Etudes urbaines</i>	13	26	1	3
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement des territoires</i>	26	0	1	3
Cours optionnel	<i>Enjeux d'aménagement et d'environnement</i>	26	0	1	3
Cours optionnel	<i>Information en environnement</i>	26	0	1	3
Cours obligatoire	<b>1 matière au choix parmi les 2</b>				
Cours optionnel	<i>Systèmes d'information géographique (débutants)</i>	11	33	1	3
Cours optionnel	<i>Analyse de données et représentations cartographiques</i>	11	33	1	3
<b>UE 3 :</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>351</b>	<b>328</b>		<b>30</b>
		<b>679</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>171/184</b>	<b>126/152</b>		
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE Enseignements fondamentaux Droit</b>				16	14
Cours obligatoire	<i>Contentieux administratif</i>	36	18	4	5
Cours obligatoire	<i>Droit international public II</i>	36	18	4	5
Cours obligatoire	<b>1 matière au choix parmi les 3</b>				
Cours optionnel	<i>Droit des sociétés II ou Relations collectives au travail ou</i>	36	0	4	4
Cours optionnel	<i>Droit du commerce international</i>	24	0	4	4
<b>UE Enseignements fondamentaux Géographie</b>				6	14
Cours obligatoire	<b>2 matières au choix parmi les 4</b>				
Cours optionnel	<i>Changements environnementaux</i>	19,5	19,5	2	5
Cours optionnel	<i>Analyse spatiale</i>	19,5	19,5	2	5
Cours optionnel	<i>Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement</i>	19,5	19,5	2	5
Cours optionnel	<i>Territoires et sociétés en Europe</i>	19,5	19,5	2	5
<b>1 au choix parmi les 12 suivants : 1 approfondissement de la géographie ou 1 stage de terrain</b>					
Cours optionnel	<i>Aménagements et développement économique</i>	26	0	2	4
Cours optionnel	<i>Outils d'aménagement</i>	26	0	2	4
Cours optionnel	<i>Environnement francilien</i>	26	0	2	4
Cours optionnel	<i>Communiquer sur l'environnement</i>	26	0	2	4
Cours optionnel	<i>Géomorphologie et environnement (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Environnement montagnard (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Environnement littoral (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Géographie et pratique du développement (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Géographie urbaine (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Géographie rurale (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Métropoles urbaines (stage)</i>	20	40	2	4
Cours optionnel	<i>Aménagement et développement économique (stage)</i>	20	40	2	4
<b>UE Enseignements complémentaires</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, Engagement citoyen, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>474</b>	<b>452</b>		<b>30</b>
		<b>926</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>155/167</b>	<b>93/133</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>825</b>	<b>780</b>		<b>60</b>
		<b>1605</b>			

**Double Licence 1ère année  
parcours "droit-gestion" (D2W1F1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	3	6
<b>UE 2 : Gestion</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Méthodologie du travail à l'université en gestion</i>	12	0	0	0
Cours obligatoire	<i>Comptabilité financière</i>	36	16,5	3	6
Cours obligatoire	<i>Macroéconomie</i>	36	16,5	3	6
<b>UE 3 : Transversale</b>				2	6
Cours obligatoire	<i>Anglais de gestion</i>	0	16,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Statistiques appliquées</i>	36	16,5	1	3
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>192</b>	<b>102</b>		<b>30</b>
		<b>294</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel II</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	3	6
<b>UE 2 : Gestion</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Mathématiques</i>	36	16,5	3	6
Cours obligatoire	<i>Microéconomie</i>	36	16,5*	3	6
<b>UE 3 : Pré-professionnalisation</b>				0	0
Cours obligatoire	<i>Accompagnement à la recherche de stage-CV et lettre de motivation</i>	0	3	0	0
Cours obligatoire	<i>Accompagnement à l'élaboration du projet professionnel-connaissance de soi et des métiers</i>	6	0	0	0
<b>UE 4 : Transversale</b>				5	6
Cours obligatoire	<i>Organisation et management</i>	36	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Anglais de gestion</i>	0	16,5	1	2
Cours obligatoire	<i>Relations internationales et introduction au droit international</i>	36	0	2	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Eloquence et Plaidoirie</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2, Engagement citoyen</i>				
<b>Total</b>		<b>222</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
		<b>294</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>414</b>	<b>174</b>		<b>60</b>
		<b>588</b>			

**Double Licence 2ème année  
parcours "droit-gestion" (D2W2F1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Droit (Fondamentale)</b>				7	14
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil des biens</i>	36	0	1	2
<b>UE 2 : Management (Complémentaire)</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Instruments monétaires</i>	36	16,5	3	6
Cours obligatoire	<i>Mathématiques</i>	36	16,5	3	6
<b>UE 3 : Découverte (1 cours sans TD au choix + 1 TD langue)</b>				2	4
Cours obligatoire	<i>Anglais de gestion</i>	0	16,5	1	2
Cours optionnel	<i>Initiation au marketing</i>	18	0	1	2
Cours optionnel	<i>Introduction à la stratégie</i>	18	0	1	2
Cours optionnel	<i>Introduction à la gestion des ressources humaines</i>	18	0	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Eloquence et Plaidoirie</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>198</b>	<b>85,5</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Droit (Fondamentale)</b>				6	10
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	3	5
<b>UE 2 : Management (Complémentaire)</b>				7	10
Cours obligatoire	<i>Introduction aux marchés financiers</i>	36	16,5	3	4
Cours obligatoire	<i>Comptabilité analytique</i>	36	16,5	3	4
	<i>1 cours au choix parmi les deux suivants :</i>				
Cours obligatoire	<i>Rationalité et organisation</i>	36	0	1	2
<b>UE 3 : Transversale</b>				6	10
Cours obligatoire	<i>Anglais de gestion</i>	0	16,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Statistiques appliquées à la gestion</i>	36	16,5	3	4
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	36	0	2	3
<b>UE 4 : Pré-professionnalisation</b>				0	0
Cours obligatoire	<i>Conférences de professionnels</i>	10	0	0	0
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Culture générale</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2, Engagement citoyen</i>				
Cours optionnel	<i>Stage fin L1 (Gestion)</i>				
<b>Total</b>		<b>262</b>	<b>102</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>460</b>	<b>187,5</b>		<b>60</b>
		<b>647,5</b>			

**Double Licence 3<sup>ème</sup> année  
parcours "droit-gestion" (D3W3F1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : Droit (Fondamentale)</b>				9	16
Cours obligatoire	<i>Régime de l'obligation I</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés I</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles au travail</i>	36	18	3	6
<b>UE 2 : Pré-professionnalisation</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>LV1 UFR 06</i>	0	16,5	0	3
Cours obligatoire	<i>Bases de données informatiques</i>	36	33	3	5
Cours obligatoire	<i>Comptabilité approfondie</i>	36	16,5	3	6
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Culture générale</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2</i>				
Cours optionnel	<i>Stage</i>	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>180</b>	<b>138</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>318</b>			
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : Droit (Fondamentale)</b>				9	14
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux</i>	36	18	3	4
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Relations collectives au travail</i>	36	18	3	5
<b>UE 2 : Management (Complémentaire)</b>				9	14
Cours obligatoire	<i>Gestion financière I</i>	36	16,5	3	5
Cours obligatoire	<i>Marketing</i>	36	16,5	3	5
Cours obligatoire	<i>Contrôle de Gestion</i>	36	16,5	3	4
<b>UE 3 : Pré-professionnalisation</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>LV1 UFR 06</i>	0	16,5	1	2
Cours obligatoire	<i>Module DPEIP pré-professionnalisation</i>	6	0	0	0
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Sport ou Activités culturelles, LV2</i>				
<b>Total</b>		<b>222</b>	<b>120</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>342</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>402</b>	<b>258</b>		<b>60</b>
		<b>660</b>			

**Double Licence 1ère année  
parcours "droit-histoire (D2W1J1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	3	6
<b>UE fondamentales d'Histoire</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	26	39	3	7
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	26	39	3	7
<b>UE Méthodologie</b>				1	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante I</i>	0	18	1	4
<b>Total</b>		<b>124</b>	<b>132</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>256</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	3	6
<b>UE fondamentales d'Histoire</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	26	39	3	7
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	26	39	3	7
<b>UE Méthodologie</b>				2	4
Cours obligatoire	<i>Histoire et informatique, C2i</i>	13	19,5	1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>	0	18	1	2
<b>Total</b>		<b>137</b>	<b>151,5</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>288,5</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>261</b>	<b>283,5</b>		<b>60</b>
		<b>544,5</b>			



**Double Licence 2ème année  
parcours "droit-histoire" (D2W2J1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				7	13
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	18	1	3
<b>UE fondamentales d'Histoire</b>				7	13
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	26	39	3	5
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	26	39	3	5
Cours obligatoire	<i>Aires culturelles (au choix)</i>	26	0	1	3
<b>UE Méthodologie</b>				1	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante I</i>	0	18	1	4
<b>Total</b>		<b>186</b>	<b>150</b>		<b>30</b>
		<b>336</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				7	13
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	3	5
Cours obligatoire	<i>Procédure pénale</i>	36	0	1	3
<b>UE fondamentales d'Histoire</b>				7	13
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	26	39	3	5
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	26	39	3	5
Cours obligatoire	<i>Aires culturelles (au choix)</i>	19,5	39	1	3
<b>UE Méthodologie</b>				1	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante I</i>	0	18	1	4
<b>Total</b>		<b>180</b>	<b>171</b>		<b>30</b>
		<b>350,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>366</b>	<b>321</b>		<b>60</b>
		<b>686,5</b>			

**Double Licence 3ème année  
parcours "droit-histoire" (D3W3J1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				7	16
Cours obligatoire	<i>Régime de l'obligation</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés I ou Droit administratif des biens</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles de travail ou Droits fondamentaux</i>	36	0	1	4
<b>UE fondamentales d'Histoire (3 cours obligatoires)</b>				9	12
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	13	26	3	4
<b>UE Méthodologie</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante I</i>	0	18	1	2
<b>Total</b>		<b>160</b>	<b>158</b>		<b>30</b>
		<b>318</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE fondamentales de Droit</b>				7	16
Cours obligatoire	<i>Droit judiciaire privé ou Droit public des affaires ou Contentieux administratif</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Relations collectives du travail ou Contrats spéciaux ou Histoire de l'administration</i>	36	0	1	4
<b>UE fondamentales d'Histoire (3 cours obligatoires)</b>				9	12
Cours obligatoire	<i>Histoire ancienne</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire médiévale</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire moderne</i>	13	26	3	4
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	13	26	3	4
<b>UE Méthodologie</b>				1	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante I</i>	0	18	1	2
<b>Total</b>		<b>160</b>	<b>158</b>		<b>30</b>
		<b>318</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>					
		<b>320</b>	<b>316</b>		<b>60</b>
		<b>636</b>			

**Double Licence 1ère année  
parcours "droit-histoire de l'art et archéologie" (D2W1C1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE fondamentale de Droit</b>				2	12
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Personnes)</i>	24	0	1	2
<b>UE fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie</b>			1	2	12
Cours obligatoire	<i>Art et archéologie de l'Antiquité grecque et romaine</i>	26	33	1	6
Cours obligatoire	<i>Art des temps modernes (Renaissance)</i>	26	33	1	6
<b>UE Méthodologie et Préprofessionnalisation</b>				1	6
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Méthode en archéologie</i>	19,5	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>	0	18	1	2
<b>Total</b>		<b>191,5</b>	<b>120</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>311,5</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 fondamentale de Droit</b>				2	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	1	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil (famille)</i>	36	18	1	6
<b>UE 2 fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie</b>				2	12
Cours obligatoire	<i>Art contemporain (XIX ème)</i>	26	33	1	6
Cours obligatoire	<i>Art contemporain (XX ème)</i>	26	33	1	6
<b>UE 3 Méthodologie et Préprofessionnalisation</b>				1	6
Cours obligatoire	<i>Introduction à la démarche documentaire en droit (y compris le C2i)</i>	0	12	2	2
Cours obligatoire	<i>Méthode en histoire de l'art</i>	19,5	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Eloquence et Plaidoirie</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>143,5</b>	<b>132</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>275,5</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>335</b>	<b>252</b>		<b>60</b>
		<b>587</b>			

<b>Double Licence 2ème année</b> <b>parcours "droit-histoire de l'art et archéologie" (D2W2C1)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE fondamentale de Droit</b>					
				2	12
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	24	0	1	2
<b>UE fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie</b>					
				2	12
Cours obligatoire	<i>Art et archéologie du Moyen Age</i>	26	33	1	6
Cours obligatoire	<i>Art et archéologie extra-européens</i>	26	33	1	6
<b>UE Méthodologie et Préprofessionnalisation</b>					
				1	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil des biens</i>	36	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Archéologie et anthropologie ou Iconographie religieuse</i>	19,5	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>	0	18	1	1
<b>Une langue au choix parmi</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 2</i>	0	18	1	1
Cours obligatoire	<i>Langue ancienne</i>	0	24	1	1
<b>Bonifications</b>					
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Eloquence et Plaidoirie</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>203,5</b>	<b>138 /144</b>		<b>30</b>
		<b>341,5/347,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE fondamentale de Droit</b>					
				2	12
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	1	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	1	6
<b>UE fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie</b>					
				2	12
Cours obligatoire	<i>Objets d'art (XVè-XXè)</i>	26	33	1	6
Cours obligatoire	<i>Art des temps modernes (XVIè-XVIIè)</i>	26	33	1	6
<b>UE Méthodologie et Préprofessionnalisation</b>					
				1	6
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires</i>	36	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Géologie / Géomorphologie appliquées à l'archéologie ou Iconographie profane</i>	19,5	0	2	2
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 1</i>	0	18	1	1
<b>Une langue au choix parmi</b>					
Cours obligatoire	<i>Langue vivante 2</i>	0	18	1	1
Cours obligatoire	<i>Langue ancienne</i>	0	24	1	1
<b>Bonifications</b>					
EDS	<i>Culture générale et ouverture : Culture générale</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>179,5</b>	<b>138/144</b>		<b>30</b>
		<b>317,5/323,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>					
		<b>383</b>	<b>276/288</b>		<b>60</b>
		<b>659/671</b>			

Double Licence 3ème année parcours "droit-histoire de l'art et archéologie de l'art et archéologie"					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
UE fondamentale de Droit					
Cours obligatoire	Régime de l'obligation I	36	18	2	12
Cours obligatoire	Droit des sociétés I	36	18	1	6
UE fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie					
Cours obligatoire	Art de la Grèce Antique	19,5	19,5	2	4
Cours obligatoire	Institutions artistiques	19,5	19,5	2	4
Cours obligatoire	Art et mondialisation, Echanges et circulations entre l'Afrique et l'Europe	19,5	19,5	2	4
1 cours au choix sans TD					
Cours optionnel	Préhistoire de la France: sociétés et art des cavernes	19,5	0	1	
Cours optionnel	Techniques des matières dures animales, de la Préhistoire aux temps modernes	19,5	0	1	
Cours optionnel	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs de la Préhistoire	19,5	0	1	
Cours optionnel	Néolithique et Chalcolithique de l'Europe	19,5	0	1	
Cours optionnel	Les âges du Bronze et du Fer en Europe	19,5	0	1	
Cours optionnel	Émergence des palais dans le monde égéen	19,5	0	1	
Cours optionnel	Méditerranée grecque 1 : Grèce continentale et égéenne	19,5	0	1	
Cours optionnel	Méditerranée romaine 1 : Rome et l'Italie	19,5	0	1	
Cours optionnel	La Gaule au Haut Empire	19,5	0	1	
Cours optionnel	Archéologie du Haut Moyen Âge	19,5	0	1	
Cours optionnel	La construction au Moyen Âge	19,5	0	1	
Cours optionnel	Archéologie islamique	19,5	0	1	
Cours optionnel	Archéologie du Proche-Orient Ancien	19,5	0	1	
Cours optionnel	Civilisations préhispaniques : art et archéologie de la Mésoamérique	19,5	0	1	
Cours optionnel	Préhistoire et archéologie du Grand Nord de l'Amérique	19,5	0	1	
Cours optionnel	Conservation préventive	19,5	0	1	
Cours optionnel	Architecture médiévale	19,5	0	1	
Cours optionnel	Arts gothiques	19,5	0	1	
Cours optionnel	Arts figurés dans le monde byzantin	19,5	0	1	
Cours optionnel	Première Renaissance, Italie	19,5	0	1	
Cours optionnel	La Renaissance en France	19,5	0	1	
Cours optionnel	De la Renaissance au Baroque	19,5	0	1	
Cours optionnel	Architecture des Temps Modernes (3)	19,5	0	1	
Cours optionnel	Création artistique aux XVIIe et XVIIIe siècles	19,5	0	1	
Cours optionnel	Architecture du XXe siècle (2)	19,5	0	1	
Cours optionnel	Histoire de l'estampe, XIXe-XXe siècles	19,5	0	1	
Cours optionnel	XIXe siècle	19,5	0	1	
Cours optionnel	XXe siècle	19,5	0	1	
Cours optionnel	Naissance du cinéma	19,5	0	1	
Cours optionnel	Histoire du cinéma : Afrique, Moyen-Orient	19,5	0	1	
Cours optionnel	Histoire du cinéma russe et soviétique	19,5	0	1	
UE Méthodologie et Préprofessionnalisation					
Cours obligatoire	Droit pénal ou Droit administratif des biens ou Relations individuelles au travail	36	0	2	2
Cours obligatoire	Théories et méthodes de l'archéologie ou Les grandes questions de l'Histoire de l'Art (3)	19,5	9	2	2
<b>Une langue au choix parmi</b>					
Cours obligatoire	Langue vivante 1	0	18	1	2
Cours obligatoire	Langue ancienne	0	24	1	2
<b>Total</b>		<b>205,5</b>	<b>121,5/127,5</b>	<b>30</b>	<b>327/333</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 6</b>					
UE fondamentale de Droit					
Cours obligatoire	Contrats spéciaux	36	18	1	6
Cours obligatoire	Droit des sociétés II	36	18	1	6
UE fondamentale d'Histoire de l'Art et Archéologie					
Cours obligatoire	Art de la Rome Antique	19,5	19,5	2	4
Cours obligatoire	Architecture du XIXe siècle	19,5	19,5	2	4
Cours obligatoire	Histoire de la photographie	19,5	19,5	2	4
1 cours au choix sans TD					
Cours optionnel	Premières sociétés humaines ; géologie et environnements quaternaires	19,5	0	1	
Cours optionnel	La pierre taillée : techniques préhistoriques	19,5	0	1	
Cours optionnel	Préhistoire de l'Europe : art et sociétés	19,5	0	1	
Cours optionnel	Néolithique et Chalcolithique de la France	19,5	0	1	
Cours optionnel	Les âges du Bronze et du Fer en France	19,5	0	1	
Cours optionnel	Le monde égéen au Bronze récent	19,5	0	1	
Cours optionnel	Méditerranée grecque 2 : Grèce d'Occident	19,5	0	1	
Cours optionnel	Méditerranée romaine 2 : Les provinces orientales	19,5	0	1	
Cours optionnel	La Gaule dans l'Antiquité tardive	19,5	0	1	
Cours optionnel	Les mondes scandinaves et l'Europe (ca. 200-1250)	19,5	0	1	
Cours optionnel	Archéologie byzantine	19,5	0	1	
Cours optionnel	Archéologie des techniques médiévales et modernes	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art et archéologie du Proche-Orient Ancien	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art et archéologie de la Cordillère des Andes, de la préhistoire aux Incas	19,5	0	1	
Cours optionnel	Préhistoire, Archéologie et arts anciens de l'Afrique	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art et archéologie de l'Océanie	19,5	0	1	
Cours optionnel	Lumière, matière, couleur	19,5	0	1	
Cours optionnel	Arts figurés à l'époque romane	19,5	0	1	
Cours optionnel	La demeure médiévale	19,5	0	1	
Cours optionnel	Arts monumentaux dans le monde byzantin	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art islamique	19,5	0	1	
Cours optionnel	XVIe siècle italien	19,5	0	1	
Cours optionnel	XVIIe siècle : art flamand et hollandais	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art et société au XVIIIe siècle	19,5	0	1	
Cours optionnel	XIXe siècle (2)	19,5	0	1	
Cours optionnel	Art actuel	19,5	0	1	
Cours optionnel	L'art allemand au XXe siècle	19,5	0	1	
Cours optionnel	Arts décoratifs, mode et design	19,5	0	1	
Cours optionnel	Architecture actuelle	19,5	0	1	
Cours optionnel	Cinématographie nationale	19,5	0	1	
Cours optionnel	Hollywood	19,5	0	1	
Cours optionnel	Cinéma et Histoire	19,5	0	1	
UE Méthodologie et Préprofessionnalisation					
Cours obligatoire	Droit public des affaires ou Droit fiscal (cours L2) ou Droit judiciaire privé	36	0	2	2
Cours obligatoire	Archéométrie ou Les grandes questions de l'Histoire de l'Art (4)	19,5	9	2	2
Cours obligatoire	Stage professionnalisant (Archéologie ou Histoire de l'Art)	0	60	1	0
<b>Une langue au choix parmi</b>					
Cours obligatoire	Langue vivante 1	0	18	1	2
Cours obligatoire	Langue ancienne	0	24	1	2
<b>Total</b>		<b>205,5</b>	<b>181,5/187,5</b>	<b>30</b>	<b>387/393</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>					
		<b>411</b>	<b>303/315</b>	<b>60</b>	<b>717/726</b>

**Double Licence 1ère année  
parcours "droit-philosophie" (D2W1K1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE Fondamentale de Droit</b>				6	18
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Introduction historique au droit</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Institutions juridictionnelles</i>	24	0		
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	2
<b>UE Fondamentale de Philosophie</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie antique et médiévale</i>	13	13	3	3
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale</i>	19,5	19,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et tutorat</i>	0	19,5	1	3
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>177,5</b>	<b>119</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>296,5</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE Fondamentale de Droit</b>				6	17
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Relations internationales et introduction au droit international</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	2
<b>UE Fondamentale de Philosophie</b>				5	13
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie moderne et contemporaine</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Philosophie politique</i>	19,5	19,5	1	4
Cours obligatoire	<i>Logique</i>	13	39	1	2
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et Tutorat</i>	0	19,5	1	1
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
Cours optionnel	<i>Eloquence</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>166,5</b>	<b>158</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>324,5</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>344</b>	<b>277</b>		<b>60</b>
		<b>621</b>			

**Double Licence 2ème année  
parcours "droit-philosophie" (D2W2K1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE Fondamentale de Droit</b>				<b>8</b>	<b>18</b>
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations I (Contrats)</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif I</i>	36	18	3	6
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	24	0	1	5
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	3
<b>UE Fondamentale de Philosophie</b>				<b>5</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Epistémologie</i>	19,5	19,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et Tutorat</i>	0	19,5	1	2
Cours obligatoire	<i>Informatique et Philosophie</i>	0	18	1	1
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>141,5</b>	<b>137</b>		<b>30</b>
		<b>278,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE Fondamentale de Droit</b>				<b>6</b>	<b>18</b>
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations II (Responsabilité)</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Droit administratif II</i>	36	18	2	5
Cours obligatoire	<i>Droit des affaires ou Procédure pénale</i>	36	0	1	5
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	3
<b>UE Fondamentale de Philosophie</b>				<b>5</b>	<b>12</b>
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie</i>	13	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Epistémologie</i>	19,5	19,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Raisonnement et argumentation</i>	18	0	1	2
Cours obligatoire	<i>Méthodologie et Tutorat</i>	0	19,5	1	1
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>171,5</b>	<b>119</b>		<b>30</b>
		<b>290,5</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>313</b>	<b>256</b>		<b>60</b>
		<b>569</b>			

**Double Licence 3ème année  
parcours "droit-philosophie" (D3W3K1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : Droit 2 cours obligatoires avec TD et 1 cours obligatoire sans TD</b>				<b>5</b>	<b>14</b>
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Régime de l'obligation</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles de travail</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés I</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Droit international public I</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Droit administratif des biens</i>	36	18	2 ou 1	5 ou 4
<b>UE 2 : Philosophie</b>				<b>8</b>	<b>16</b>
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	19,5	6,5	1	3
Cours obligatoire	<i>Philosophie du droit</i>	26	13	3	3
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale et politique</i>	26	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie antique et médiévale</i>	26	13	1	3
Cours obligatoire	<i>TPLE</i>	13	13	1	2
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>326,5</b>	<b>184,5</b>		<b>30</b>
		<b>511</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : Droit 2 cours obligatoires avec TD et 1 cours obligatoire sans TD</b>				<b>8</b>	<b>16</b>
Cours obligatoire	<i>Relations collectives de travail</i>	36	18	3 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés II</i>	36	18	3 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Droit international public II</i>	36	18	3 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux</i>	36	18	3 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>Contentieux administratif</i>	36	18	3 ou 1	5 ou 4
Cours obligatoire	<i>LV1</i>	0	18	1	2
<b>UE 2 : Philosophie</b>				<b>4</b>	<b>14</b>
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale</i>	19,5	6,5	1	4
Cours obligatoire	<i>Philosophie du droit</i>	26	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale et politique</i>	26	13	1	3
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie antique et médiévale</i>	26	13	1	4
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>277,5</b>	<b>153,5</b>		<b>30</b>
		<b>431</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>604</b>	<b>338</b>		<b>60</b>
		<b>942</b>			

\* 5 ECTS pour les matières avec TD/ 4 ECTS pour la matière sans TD



**Double Licence 1ère année  
parcours "droit-science politique" (D2W1L1)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Introduction au droit privé	36	18	3	5
Cours obligatoire	Droit civil (personnes)	24	0	1	2
Cours obligatoire	Introduction historique au Droit	36	18	3	5
Cours obligatoire	Institutions juridictionnelles	24	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Droit constitutionnel I	36	18	3	5
Cours obligatoire	Introduction à la sociologie et techniques d'enquête en sciences sociales	36	18	3	5
Cours obligatoire	Histoire de la vie politique (1789-1958)	24	0	1	2
Cours obligatoire	Grands problèmes politiques du monde contemporain	36	0	1	2
<b>UE 3 : Langue vivante</b>					
Cours obligatoire	LV1	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>252</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>342</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>300</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Droit constitutionnel 2	36	18	3	5
Cours obligatoire	Droit de la famille	36	18	3	5
Cours obligatoire	Relations Internationales et introduction au droit international	24	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Sociologie générale et statistiques appliquées aux sciences sociales	36	18	3	5
Cours obligatoire	Sociologie des comportements politiques	36	18	3	5
Cours obligatoire	Histoire de la vie politique depuis 1958	24	0	1	2
<b>UE 3 : Economie et Langue vivante</b>					
Cours obligatoire	Economie politique	36	0	1	3
Cours obligatoire	LV1	0	18	1	3
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>228</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>318</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>356</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>480</b>	<b>180</b>		<b>60</b>
<b>Total annuel</b>		<b>660</b>			

<b>Double Licence 2ème année</b> <b>parcours "droit-science politique" (D2W2L1)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Droit des Obligations 1 (contrats)	36	18	3	5
Cours obligatoire	Droit Administratif 1	36	18	3	5
Cours obligatoire	Introduction au droit européen	24	0	1	2
<b>1 cours à choisir parmi :</b>					
Cours optionnel	Droit pénal	36	0	1	2
Cours optionnel	Droit des finances publiques	36	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Sociologie de l'Etat	36	18	3	6
Cours obligatoire	Sociologie des organisations politiques	36	18	3	6
<b>1 cours à choisir parmi :</b>					
Cours optionnel	Histoire de la pensée économique	24	0	1	2
Cours optionnel	Introduction aux études sur le genre	24	0	1	2
<b>UE 3 : Langue vivante</b>					
Cours obligatoire	LV1	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>228</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
		<b>318</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>230</b>	<b>90</b>		
<b>Semestre 4</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Droit des Obligations 2 (responsabilité)	36	18	3	6
Cours obligatoire	Droit administratif 2	36	18	3	6
<b>1 enseignement à choisir parmi :</b>					
Cours optionnel	<i>Droit des Affaires</i>	36	0	1	2
Cours optionnel	<i>Droit fiscal</i>	36	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Introduction à la politique européenne	36	18	3	4
Cours obligatoire	Institutions politiques comparées	36	18	3	4
<b>1 enseignement à choisir parmi :</b>					
Cours optionnel	<i>Histoire des idées politiques</i>	36	0	1	3
Cours optionnel	<i>Islam politique dans le monde contemporain</i>	36	0	1	3
<b>1 enseignement à choisir parmi :</b>					
Cours optionnel	<i>sociologie des conflits internationaux</i>	24	0	1	3
Cours optionnel	<i>Sociologie politique du pouvoir local</i>	24	0	1	3
<b>UE 3 : Langue vivante</b>					
Cours obligatoire	LV1	0	18	1	2
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>336</b>	<b>90</b>		<b>30</b>
		<b>426</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>240</b>	<b>90</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>564</b>	<b>180</b>		<b>60</b>
		<b>744</b>			

<b>Double licence 3ème année</b>					
<b>parcours "licence 3 droit-science politique" (D3W3L1)</b>					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 5</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Droit des sociétés 1	36	18	3	5
Cours obligatoire	Relations individuelles du travail	36	18	3	4
Cours obligatoire	Droits fondamentaux	36	0	1	2
Cours obligatoire	Systèmes juridiques de l'UE	36	0	1	2
Cours obligatoire	Régime de l'obligation	36	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Construction européenne	36	0	1	3
Cours obligatoire	Introduction à l'analyse politique internationale	36	0	1	3
Cours obligatoire	Transformations des sociétés contemporaines	36	18	3	6
Cours obligatoire	Political Economy	18	0	1	3
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>270</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>324</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>360</b>			
<b>Semestre 6</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>					
Cours obligatoire	Droit public des affaires	36	18	3	5
Cours obligatoire	Contentieux administratif	36	18	3	5
Cours obligatoire	Droit judiciaire privé	36	0	1	3
Cours obligatoire	Droit des sociétés 2	36	0	1	2
<b>UE 2 : Science politique</b>					
Cours obligatoire	Politique comparée	36	18	3	3
Cours obligatoire	Grandes controverses de la philosophie politique	36	0	1	3
Cours obligatoire	Histoire comparée de la représentation politique	36	0	1	3
Cours obligatoire	Conférence de méthodes : techniques d'enquête	0	18	2	5
Cours obligatoire	Critical approaches in Political Science	18	0	1	1
<b>Bonifications</b>					
Cours optionnel	<i>Ouverture : Langue, Activités culturelles ou Sport</i>	0	18		
<b>Total</b>		<b>252</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
		<b>324</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>342</b>			
<b>Total annuel</b>					
		<b>522</b>	<b>126</b>		<b>60</b>
		<b>648</b>			

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit français et allemand" (L3G303)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>				6	18
Cours obligatoire	<i>Droit civil 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>				3,25	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	18	0,25	3
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
		<b>288</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>72</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>				6	18
Cours obligatoire	<i>Droit civil 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>				3,25	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Droit européen</i>	36	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Anglais</i>	0	18	0,25	3
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>		<b>30</b>
		<b>288</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>72</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>144</b>		<b>60</b>
		<b>576</b>			

N.B.: cours mutualisés avec d'autres composantes de Paris 1.

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit français et américain (L3G302)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>					
Cours obligatoire	<i>Droit civil 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>					
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>270</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>					
Cours obligatoire	<i>Droit civil 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>					
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit civil (famille)</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>270</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>108</b>		<b>60</b>
		<b>540</b>			

**Licence 3<sup>ème</sup> année**  
**parcours "droit français et anglais" (L3G301)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		270			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droits fondamentaux</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit civil (famille)</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		270			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>108</b>		<b>60</b>
		540			

**Licence 3ème année**  
**parcours "droit français et espagnol" (L3G305)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>270</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal général</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit européen</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>270</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>432</b>	<b>108</b>		<b>60</b>
		<b>540</b>			

**Licence 3<sup>ème</sup> année**  
**parcours "droit français et italien" (L3G304)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>					
			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>					
			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit pénal</i>	36	0	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>270</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>216</b>	<b>54</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : avec TD</b>					
			6	18	
Cours obligatoire	<i>Droit civil 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	36	18	2	6
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	18	2	6
<b>UE 2 : sans TD</b>					
			3	12	
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit fiscal général</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Procédures civiles d'exécution</i>	33	0	1	4
<b>Total</b>		<b>213</b>	<b>54</b>		<b>30</b>
		<b>267</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>213</b>	<b>54</b>		
<b>Total annuel</b>					
		<b>429</b>	<b>108</b>		<b>60</b>
		<b>537</b>			



**Licence 1ère année**  
**parcours "droit" CPGE Henri-IV (X2W105)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	24
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	14	0	3	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	14	0	3	12
<b>UE 2 : CPGE - Langue</b>				1	6
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		<b>28</b>			
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	24
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	14	0	3	12
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	14	0	3	12
<b>UE 2 : CPGE - Culture générale</b>				1	6
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		<b>28</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>56</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
<b>Volume horaire annuel étudiant (hors CPGE)</b>		<b>56</b>			

**Licence 2ème année**  
**parcours "droit" CPGE Henri-IV (X2W205)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	20
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations 1 (contrats)</i>	14	0	3	10
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	14	0	3	10
<b>UE 2 : CPGE</b>				2	10
Cours obligatoire	<i>Langue CPGE</i>		0	1	5
Cours obligatoire	<i>Culture générale CPGE</i>		0	1	5
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	20
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations 2 (responsabilité)</i>	14	0	3	10
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	14	0	3	10
<b>UE 2 : Droit (1 matière optionnelle)</b>				3	10
Cours optionnel	<i>Une matière au choix</i>				
	<i>Droit pénal</i>	15	0	3	10
	<i>Science politique</i>	15	0	3	10
<b>Total</b>		<b>58</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>43</b>	<b>0</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>86</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
<b>Volume horaire annuel étudiant (hors CPGE)</b>		<b>71</b>	<b>0</b>		

**Licence 1ère année  
parcours "droit" CPGE Louis-Le-Grand (X2W103)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	24
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	14	0	3	12
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 1</i>	14	0	3	12
<b>UE 2 : CPGE - Langue</b>				1	6
<b>Total</b>		28	0		30
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		28			
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		28	0		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	24
Cours obligatoire	<i>Droit constitutionnel 2</i>	14	0	3	12
Cours obligatoire	<i>Droit civil (Famille)</i>	14	0	3	12
<b>UE 2 : CPGE - Culture générale</b>				1	6
<b>Total</b>		28	0		30
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		28			
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		28	0		
<b>Total annuel</b>		56	0		60
<b>Volume horaire annuel étudiant (hors CPGE)</b>		56			
<b>Volume horaire annuel étudiant (hors CPGE)</b>		56	0		

**Licence 2ème année**  
**parcours "droit" CPGE Louis-Le-Grand (X2W203)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	20
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations 1 (contrats)</i>	14	0	3	10
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	14	0	3	10
<b>UE 2 : CPGE</b>				2	10
Cours obligatoire	<i>Langue CPGE</i>		0	1	5
Cours obligatoire	<i>Culture générale CPGE</i>		0	1	5
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant (hors CPGE)</b>		<b>28</b>	<b>0</b>		
<b>Semestre 2</b>					
<b>UE 1 : Droit</b>				6	20
Cours obligatoire	<i>Droit des obligations 2 (responsabilité)</i>	14	0	3	10
Cours obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	14	0	3	10
<b>UE 2 : Droit (1 matière optionnelle)</b>				3	10
Cours optionnel	<i>Une matière au choix</i>		0		
	<i>Droit pénal</i>	15	0	3	10
	<i>Science politique</i>	15	0	3	10
<b>Total</b>		<b>58</b>	<b>0</b>		<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>43</b>	<b>0</b>		
<b>Total annuel</b>		<b>86</b>	<b>0</b>		<b>60</b>
<b>Volume horaire annuel étudiant (hors CPGE)</b>		<b>71</b>	<b>0</b>		

**Licence 1ère année (EDS-IED)  
parcours "droit" (L2V101)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 1</b>				11	
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit privé</i>	36	12	3	7
Cours obligatoire	<i>Droit Constitutionnel</i>	36	12	3	7
<b>UE 2 : Enseignements Complémentaires</b>				5	16
Cours obligatoire	<i>Introduction historique au droit</i>	36	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Relations Internationales et introduction au droit</i>	36	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Sciences économiques</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Langues</i>	26	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Méthodologie Juridique</i>	26	12	1	3
<b>Total</b>		<b>232</b>	<b>84</b>	<b>11</b>	<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>316</b>			
<b>Semestre 2</b>				10	
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Droit de la famille et des personnes</i>	36	12	3	7
Cours obligatoire	<i>Droit Constitutionnel</i>	36	12	3	7
<b>UE 2 : Enseignements Complémentaires</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Institutionsjuridictionnelles</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Histoire de la vie politique</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Sociologie politique</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit européen</i>	36	12	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>288</b>			

**Licence 2ème année (EDS-IED)  
parcours "droit" (L2V201)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>		10			
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				6	14
Cours obligatoire	<i>Droit des Obligations 1 (Contrats)</i>	36	12	3	7
Cours obligatoire	<i>Droit Administratif 1</i>	36	12	3	7
<b>enseignements Complémentaires</b>				4	16
Cours obligatoire	<i>Finances publiques</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit Pénal</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit Civil des biens</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Histoire des idées politiques</i>	36	12	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
		<b>288</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Semestre 4</b>		11			
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				6	12
Cours obligatoire	<i>Droit des Obligations 2 (la responsabilité)</i>	36	12	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit Administratif 2</i>	36	12	3	6
<b>enseignements Complémentaires</b>				5	18
Cours obligatoire	<i>Droit Fiscal</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Procédure pénale</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit des Affaires</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Economie monétaire</i>	36	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	26	0	1	3
<b>Total</b>		<b>242</b>	<b>72</b>	<b>11</b>	<b>30</b>
		<b>314</b>			
<b>Volume horaire étudiant</b>					
<b>Total annuel</b>		<b>458</b>	<b>144</b>	<b>21</b>	<b>60</b>
		<b>602</b>			
<b>Volume horaire annuel étudiant</b>					

**Licence 3ème année (EDS-IED)  
parcours "droit" (L3V301)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
<b>Semestre 3</b>				11	
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				5	12
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 1</i>	36	12	3	6
Cours obligatoire	<i>Relations individuelles de travail</i>	36	12	1	3
Cours obligatoire	<i>Régime de l'obligation</i>	36	0	1	3
<b>UE 2 : Enseignements Complémentaires</b>				6	18
Cours obligatoire	<i>Droit administratif des biens</i>	36	12	3	6
Cours obligatoire	<i>Droit international public</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Introduction au droit comparé</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Langue</i>	26	12	1	4
<b>Total</b>		<b>242</b>	<b>72</b>	<b>11</b>	<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>314</b>			
<b>Semestre 4</b>				10	
<b>UE 1 : Les Fondamentaux</b>				5	15
Cours obligatoire	<i>Droit européen</i>	36	12	3	7
Cours obligatoire	<i>Libertés publiques et droits fondamentaux</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Contentieux Administratif</i>	36	12	1	4
<b>UE 2 : Enseignements Complémentaires</b>				5	15
Cours obligatoire	<i>Contrats spéciaux</i>	36	12	3	7
Cours obligatoire	<i>Relations collectives du travail</i>	36	12	1	4
Cours obligatoire	<i>Droit des sociétés 2</i>	36	12	1	4
<b>Total</b>		<b>216</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
<b>Volume horaire étudiant</b>		<b>288</b>			
<b>Total annuel</b>		<b>458</b>	<b>144</b>	<b>21</b>	<b>60</b>
<b>Volume horaire annuel étudiant</b>		<b>602</b>			
		<b>0</b>	<b>0</b>		